4e année N° 100 27 juin 1952



BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 — — Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - L Y O N

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

POMME DE TERRE

MILDIOU : Dans toutes les régions de la Circonscription, quelle que soit l'altitude, un traitement au cuivre (pulvérisation ou poudrage) devra être appliqué **d'urgence.** Au cas où une pluie interviendrait à la réception de ce *Bulletin*, ce traitement devra être effectué coûte que coûte dans les 4 jours suivant la pluie.

Nous rappelons que la loi rend obligatoire en tous temps et tous lieux la lutte contre le **Doryphore.** En cas de présence de cet insecte, un insecticide approprié sera adjoint au cuivre.

PECHER - ABRICOTIER

TORDEUSE ORIENTALE : Dans toutes les plantations où le dernier traitement contre ce ravageur est **antérieur aux orages du 13 au 18 juin,** un nouveau traitement devra être appliqué **avant le 1er juillet.**

On utilisera :

— **soit une poudre à 50 % de D.D.T. à raison de 300 gr. pour 100 litres de bouillie ;**
— **soit une émulsion à 20 % de D.D.T. à raison de 600 gr. pour 100 litres.**

INFORMATIONS

VIGNE

COCHENILLES : Il existe deux espèces très répandues de cochenilles de la vigne faciles à distinguer par l'aspect des individus femelles :

— **Pulvinaria vitis,** ou « cochenille floconneuse », au bouclier ovale brun de 4 à 5 mm. de long à l'extrémité duquel s'échappe une touffe de filaments cireux d'un blanc pur qui rappelle la laine du puceron lanigère.

— **Eulecanium corni** ou « Lécanine du cornouiller », au bouclier assez semblable à celui de la pulvinaire, légèrement plus grand et marqué d'une arête dorsale. Cette espèce ne produit jamais de laine.

Les mâles des deux espèces sont assez semblables et passent facilement inaperçus. Ces deux espèces sont également nuisibles à la vigne. Par leurs piqûres, elles détournent la sève à leur profit ; il s'ensuit une forte diminution de la végétation : dimension des feuilles, longueur des entre-nœuds, chlorose et quelquefois mort de tout le cep.

Suivant les années, c'est l'une ou l'autre espèce qui prédomine ; cette année c'est la pulvinaire qui se montre la plus abondante, ce qui rend la détection des invasions relativement plus aisée.

Actuellement de jeunes larves mobiles sortent en abondance des boucliers. Un traitement devra être appliqué entre le **30 juin** et le **3 juillet** dans toutes les vignes où la cochenille est présente même en petite quantité.

On effectuera une pulvérisation à base d'**esters phosphoriques** (émulsion huileuse de préférence) à raison de 25 gr. de matière active (voir concentration des spécialités commerciales en matière active) pour 100 litres.

Ce traitement devra être renouvelé **7 jours après** la première application. Dans certaines régions, il est possible que cette 2e application coïncide avec un traitement contre le Mildiou ou les vers de la grappe ; il en sera alors fait à nouveau mention dans un *Bulletin* ultérieur.

Le **D.D.T.** en émulsion à 20 % de produit actif, à raison de 500 gr. d'émulsion pour 100 litres de bouillie, a une action moins certaine, mais plus prolongée, ce qui permet de ne pas avoir à renouveler le traitement.

ARBRES FRUITIERS (toutes essences)

PARASITES DIVERS.

1) **COCHENILLE DU MURIER :** On observe actuellement de nombreux individus des deux sexes qui commencent à se fixer sur toutes essences, et notamment sur pêcher cette année. De ce fait, ils sont moins sensibles aux traitements et l'on devra attendre la sortie de la 2e génération pour traiter. Cette pullulation se révèle surtout en ce moment par la présence des boucliers mâles (follicules) ovales très allongés de 1 mm. à 1 mm. 5 de long, d'un blanc assez pur.

Par la suite on observe principalement les boucliers femelles grossièrement arrondis, minces, gris clair, de 2 mm. environ de diamètre, que l'on trouve facilement en plusieurs couches superposées.

Bien que moins nocive que le Pou de San José, cette cochenille, par sa fécondité, peut provoquer de graves dépressions de la végétation et elle est surtout plus difficile à détruire.

Dans les plantations infestées, les esters phosphoriques, à raison de 25 gr. de matière active pour 100 litres (émulsion huileuse **de préférence), sont** efficaces à condition de renouveler le traitement une dizaine de jours plus **tard.** — Ces deux traitements se placeront probablement dans la 2e quinzaine de juillet.

2) **PUCERONS :** Les plus dangereux actuellement sont le **puceron farineux du pêcher** et le **puceron cendré du poirier.**

Les **esters phosphoriques,** en raison de leur action par voie gazeuse, constituent également le produit curatif le plus actif contre ces deux espèces, à condition que la température sous abri soit de l'ordre de 25° au moins lors du traitement. Là encore, les émulsions qui ajoutent leur mouillance à leur action asphyxiante, sont également préférables aux poudres mouillables.

Le **Quassia Amara,** utilisé en décoctions ou sous forme de préparations commerciales spéciales, n'a pas une action toxique, mais répulsive. Un traitement au Quassia appliqué une huitaine de jours après un traitement aux esters phosphoriques évite la réinvasion des plantations.

3) **ARAIGNEE ROUGE :** On note encore quelques éclosions de cet arachnide (voir *Bulletin* N° 68 du 21 avril 1952) contre lequel les esters phosphoriques sont également efficaces.

4) **TENTHREDE LIMACE** (Caliroa limacina) : La larve noire, brillante, molle et humide de cette mouche à quatre ailes ressemble à une petite limace. Elle s'attaque principalement au feuillage du poirier dont elle dévore un seul épiderme laissant sur de vastes zones du limbe une seule épaisseur de tissus qui noircissent assez rapidement. La plupart des insecticides organiques de synthèse, à l'exception du D.D.T., sont actifs ainsi que la nicotine et la roténone (voir doses d'application contre la tenthrède de la rave).

5) **FORFICULES** (perce-oreilles) : Cet orthoptère bien connu était, jusqu'à maintenant, réputé inoffensif pour l'agriculture ; cette année de nombreux correspondants nous signalent des attaques sur fruits, sur pêches notamment, bien avant la maturité.

Bien que la lutte contre les forficules n'ait encore jamais été envisagée sur une large échelle, les procédés suivants peuvent être conseillés sans toutefois de garantie de réussite absolue :

1° Pièges : son mélassé additionné de 50 gr. d'H.C.H. (à 8 ou 10 % de produit actif) pour 1 kg. de son, disposé autour du collet sur un rayon de 20 cm. environ.

2° Pulvérisations ou poudrages, à base d'H.C.H., sur la base du tronc et sur le sol sur 25 à 30 cm. de rayon.

3° Badigeonnage du tronc à mi-hauteur sur une longueur de 30 cm. environ avec une bouillie à 4 ou 5 % d'H.C.H. commercial.

Dans toutes ces techniques, il est nécessaire, au moment de l'opération, de secouer l'arbre afin de faire tomber les insectes qui se trouvent déjà sur les feuilles ou les fruits.

Il nous est **indispensable** que les **résultats** obtenus par les arboriculteurs ayant entrepris la lutte contre les forficules nous soient **communiqués** avec indication de la date, de la technique et des produits employés.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD

127252 — Imp. Réunies de Lyon — 6-1952
Dépôt légal no 1085 ———— 2-1952